



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

02 octobre 2017

Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie

Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel
(données au 30 juin 2017)

Clients résidentiels : le nombre de sites en offre de marché progresse toujours à un rythme soutenu en électricité (+ 6,7 %) mais plus ralenti en gaz naturel (+ 2,7 %)

En électricité, le nombre de sites en offre de marché continue de progresser avec 329 000 clients supplémentaires (soit + 6,7 %) à la fin du 2^{ème} trimestre 2017. En gaz naturel, les offres de marché continuent de se développer mais le rythme ralentit au deuxième trimestre avec 141 000 clients supplémentaires soit une augmentation de 2,7% par rapport au trimestre précédent .

En électricité, 5 207 000 sites, sur un total de 32,1 millions, sont désormais en offre de marché, la quasi-totalité d'entre eux ayant choisi un fournisseur alternatif (5 113 000). La part des fournisseurs alternatifs approche les 16% du marché.

En gaz naturel, 5 406 000 sites sur un total de 10,6 millions sont en offre de marché, soit plus de la moitié des sites résidentiels. Parmi ces sites en offre de marché, 2 611 000 sont chez un fournisseur alternatif et 2 796 000 chez un fournisseur historique. La part de marché des fournisseurs alternatifs s'élève désormais à 25 % des sites.

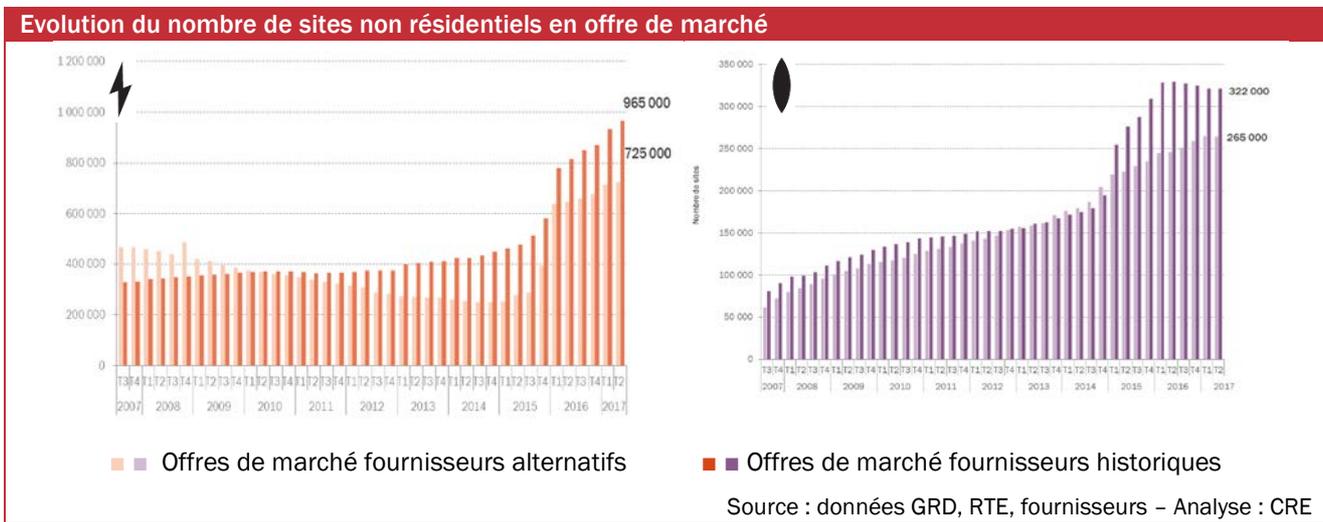
Evolution du nombre de sites résidentiels en offre de marché



Clients non résidentiels : les offres de marché en électricité, continuent de se développer, alors qu’elles restent stables sur le marché du gaz.

En électricité, sur un total de 5 millions de sites non résidentiels, 1 690 000 sites sont en offre de marché, soit une progression de 2,5%. Chez les fournisseurs alternatifs, cette progression est de 3,4 %, correspondant à 32 000 sites supplémentaires.

En gaz naturel, la situation a peu évolué par rapport au trimestre précédent. Au 30 juin 2017, 586 000 sites non résidentiels sur un total de 661 000 sont en offre de marché, dont 265 000 chez un fournisseur alternatif.



Comparatif des offres de marché par rapport aux offres au tarif réglementé

Sur le marché de l’électricité, le prix de l’offre de marché indexée sur le tarif réglementé la moins chère proposée à Paris est **inférieur de 7 % au tarif réglementé de vente TTC, pour un client moyen au tarif base (6 kVA) consommant 2,4 MWh/an et 8 % pour un client moyen au tarif heures pleines/heures creuses (9 kVA) consommant 8,5 MWh/an.**

Sur le marché du gaz naturel, l’offre de marché à prix variable la moins chère, proposée à Paris, pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson et pour ceux qui se chauffent au gaz est **inférieure respectivement de 5 % et de 7 % au tarif réglementé de vente TTC.**

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l’énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l’électricité et du gaz naturel. Elle veille à l’absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.